



COMPTE RENDU DU CONSEIL ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE du 1^{er} AVRIL 2025 à 17h00

Le Premier Avril Deux Mille Vingt-Cinq à dix-sept heures, le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale légalement convoqué le 25 mars 2025 s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN.

ÉTAIENT PRESENTS : Mme Véronique CANTIN, Mme Florence THISE, M. Alain JOUSSE, M. Maurice BROSSE, Mme Josiane PISON, M. Loïc GERVAIS, Mme Catherine CHEDANE.

ÉTAIENT EXCUSES ET ABSENTS : Mme Eliane SOREL, Mme Céline VOGEL, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Christelle HERIN, Mme Christelle FURON, Mme Catherine FARCY.

Le quorum est atteint, Mme la Présidente ouvre la séance à 17h00.
Mme Florence THISE est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - CCAS

délibération n°1

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le compte financier unique 2024 du CCAS de Neuville-sur-Sarthe ;

Considérant que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Considérant que la commune de Neuville-sur-Sarthe a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2024, y compris pour le budget du CCAS ;

Considérant le compte financier unique présenté et résumé comme suit par Mme la Présidente de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE		
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024		
		Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 600.00 €
	Recettes réalisées	2 200.06 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 600.00 €
	Dépenses réalisées	450.00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	1 750.06 €

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme la Présidente, le CCAS décide :

Article 1 : d'approuver le compte financier unique 2024 du CCAS de Neuville-sur-Sarthe.

Article 2 : de donner pouvoir à Mme la Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU BUDGET 2025 –

délibération n°2

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme la Présidente présente le budget 2025 du CCAS.

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	2 150.00 €	2 150.00 €

Après délibération, il est décidé d'approuver ce budget 2025.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Mme la Présidente présente divers points d'actualité concernant l'action sociale sur la commune et à l'échelle intercommunale.

L'épicerie solidaire a été récemment rebaptisée La petite boutique. Mme la Présidente propose aux membres de CCAS de visiter les locaux lors d'une prochaine réunion.

+++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h20.

+++++